ANNONCE TRANSMISE AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE DATE D'ÉMISSION : 25/10/2016 - 09:22

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : http://www.aubervilliers.fr

Objet du marché : Maintenance et dépannage des groupes froids dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 à 2020.

Catégorie de services

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers - Différents bâtiments communaux, 93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la maintenance et le dépannage des groupes froids dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 à 2020.

L'accord-cadre est global, il comprend ni lot ni tranche.

• Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent accord-cadre est passé pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 et est renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2020.

L'accord-cadre est passé à prix mixte, c'est à dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective.

Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (annexe 2 de l'acte d'engagement), des prix publics remisés pour les prestations hors bordereau et du coût horaire de main d'oeuvre ainsi que du forfait de déplacement.

La maintenance corrective fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Montant minimum : pas de montant minimum - Montant maximum : 30 000 euros HT.

Le montant maximum annuel fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-

cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accordcadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Les candidat devront également fournir en annexe au DC2:
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du présent accord-cadre ;
- Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années ;
- Une attestation de capacité (catégorie 1 : contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrégération, de climatisation et de pompe à chaleur), délivrée en application de l'article R543-106 du code de l'environnement "QUALI FROID", agréée par décision ministérielle.
- *Candidats soumissionnant pour la première fois à un marché public pour la ville d'Aubervilliers (cf. article 4.1.1 du règlement de consultation (R.C.))
- *Candidats ayant déjà soumissionné à un marché public pour la ville d'Aubervilliers (cf. article 4.1.2 du R.C.)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix, au vu de la D.P.G.F (30%) pour la maintenance préventive et de l'étude de cas (10%), du BPU (10%), du coût horaire de main d'oeuvre et de déplacement (10%) pour la maintenance corrective. (60 %)
- Le délai d'intervention, (uniquement pour la maintenance corrective), au vu du délai d'intervention indiqué par chaque candidat dans son acte d'engagement ; (30 %)
- La valeur technique, au vu de la note méthodologique et environnementale décrite à l'article 4.2 du R.C. (10 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 16 novembre 2016 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DBMT 11-16

Renseignements complémentaires : Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 du RC.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf détail à l'article 4.2 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E),
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U),
- L'étude de Cas
- Le Cadre de Note Méthodologique et Environnementale
- Un RIB.

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.2 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier
- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.2 du RC et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris) 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr * Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de

sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 octobre 2016

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Correspondant : M. Patrice SAINT LOPEZ , Mairie d'Aubervilliers-Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 06 19 07 22 45, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : http://www.maximilien.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : Mme Sylvie CAMPELLO , Mairie d' aubervilliers-Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 50 69, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : http://www.maximilien.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme La Maire , Mairie d'Aubervilliers-Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : http://www.maximilien.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, adresse internet : http://www.maximilien.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres seront présentées au choix du candidat :

-soit par voie électronique,

-soit sous pli cacheté,

Les modalités de dépôt sont indiqués aux articles 5.1 et 5.2 du R.C.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le DCE est gratuit

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : 3013777

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Le Moniteur (Hebdomadaire Presse) Publication intégrale

Rubrique: Services et Fournitures

Département : 93 - Seine-Saint-Denis

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

MAIRIE D'AUBERVILLIERS
MAIRIE D'AUBERVILLIERS 72 rue Henri Barbusse
93308 - Aubervilliers cedex

Adresse d'expédition :			
-			